

Leudelange, le 31 juillet 2025
réf. 25/0780/MT

AVIS DE PUBLICATION

Tarifs concernant la participation des parents aux frais des activités de vacances

Il est porté à la connaissance du public que les tarifs concernant la participation des parents aux frais des activités de vacances ont été adoptés le 27 mars 2025 par le Conseil communal de Leudelange et ont été définitivement approuvés par le Ministère des affaires intérieures le 6 juin 2025, réf. FC05-2025-A147. Les documents afférents sont ouverts à l'inspection du public à partir du 1^{er} août 2025 jusqu'au 8 août 2025 inclus au bureau de la population en la mairie de Leudelange, à l'adresse 5, Place des Martyrs, L-3361 Leudelange.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Jean-Pierre ROEMEN